



Ville de Thiers

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**  
**Versement d'avances de  
subventions 2025**

- N°6 -

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 063-216304303-20250324-250324\_6-DE

**S<sup>2</sup>LO**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

**SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 mars à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi  
18 mars 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et Montagne,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,  
Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia  
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,  
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX,  
Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Pepa CAENEN à David DEROSSIS ;  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 063-216304303-20250324-250324\_6-DE



C.M. 24.03.2025

- N°6 -

### VERSEMENT D'AVANCES DE SUBVENTIONS 2025

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** le besoin des associations SAT Football et le Pays de Thiers Rugby, d'avancer des dépenses avant l'attribution des subventions 2025 ;

Les SAT FOOTBALL et le PAYS DE THIERS RUGBY sont deux associations sportives conventionnées avec la Ville de THIERS au travers de conventions d'objectifs et de moyens dont le montant annuel de subvention est supérieur à 23 000 euros.

Afin de leur permettre de percevoir une aide, sans attendre le vote du budget 2025, il est proposé de leur verser une avance à la hauteur de :

- 10 000,00 euros pour les SAT FOOTBALL ;
- 6 000,00 euros pour le PAYS DE THIERS RUGBY.

Ces avances possibles sont inscrites dans les conventions, établies lors de l'attribution des subventions aux associations pour 2025.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuve** le versement d'une avance de 10 000,00 euros pour les SAT FOOTBALL et d'une avance de 6 000,00 euros pour le PAYS DE THIERS RUGBY ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX

Le Maire,



Stéphane RODIER